

Mis en ligne avec l'aimable autorisation de Catherine Coquery-Vidrovitch (article paru dans *Le livre noir du colonialisme, 16^{ème}-21^{ème} siècle*, 2003, éd. Robert Laffont)

Le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire

Par Catherine Coquery-Vidrovitch
Professeur de l'Université Paris Diderot
Historienne spécialiste de l'Afrique

Le monde antique

Le postulat de la supériorité blanche a une longue histoire en Occident. Il n'existait sans doute guère dans l'Antiquité, et il semble qu'alors la curiosité l'emportait sur le mépris. Les Grecs étaient des Méditerranéens accoutumés aux teints basanés, et la plupart de leurs esclaves étaient blancs. Au V^e siècle av. J.-C., Hérodote, qui éprouvait la plus grande admiration pour l'Égypte, bien qu'il exprimât des préjugés favorables aux Grecs, dit des Libyens (c'est-à-dire des Africains) qu'ils sont « les plus sains des peuples du monde¹ ». Il n'en décrit pas moins les « Troglodytes-Éthiopiens » comme des mangeurs de serpents et de lézards, émettant des sons plus proches des chauves-souris que de la voix humaine; il peuple le sud du monde connu d'animaux monstrueux sans tête avec les yeux sur le ventre... On a récemment discuté féroce­ment, entre égyptologues « classiques » et afro-centristes militants, pour savoir si les Égyptiens étaient noirs ou blancs. La polémique, en soi peu convaincante, a au moins eu l'intérêt de montrer que les Anciens étaient peu regardants sur la couleur. Ce qui importait, c'était d'être grec, et qui plus est citoyen de sa ville. Quant aux Égyptiens, ils étaient, de l'avis même des Grecs, pour la plupart métissés, compte tenu du climat et des échanges multiples dont cette terre a été le creuset, mais cela avait à leurs yeux moins d'importance que leur qualité d'étrangers. Une preuve, s'il en était besoin, est le fait que nous ignorons la couleur de la reine Cléopâtre (69-30 av. J.-C), aimée de César et d'Antoine, ou plutôt qui n'eut d'autre choix, pour essayer de sauver son royaume, que de pactiser avec les envahisseurs romains. Pour démontrer qu'elle était blanche, l'éminente littéraire spécialiste du monde hellène, Mary Lefkowitz, a utilisé des arguments assez fallacieux. Nous n'en retiendrons qu'un seul, car il est important ici, bien que peu convaincant dans ce cas particulier : le racisme des Grecs — non un racisme de couleur mais d'origine ; Cléopâtre était la dernière représentante de la dynastie grecque des Ptolémées descendant d'un général

d'Alexandre (mort en 323 av. J.-C.) ; or les Ptolémées n'auraient pu frayer avec des étrangers, c'est-à-dire des « Barbares » (*bar-baroi*), non intelligibles, fussent-ils leurs propres sujets. Il n'est pas inintéressant de constater que le premier à faire de Cléopâtre une femme de couleur fut, au tournant du XVI^{ème} siècle seulement, Shakespeare, qui la qualifie tantôt de *îawny*, tantôt de *black*. C'était l'époque de la maturation du préjugé de couleur.

L'esclavage antique, pour être un élément majeur de la vie productive, était indifférent à la couleur. Les Grecs mirent d'autres Grecs en esclavage, les Romains eurent des esclaves grecs, mais plus souvent venus des confins de l'empire, surtout de Germanie, de Thrace, du Proche-Orient ou des steppes nordiques lointaines. Au V^e siècle av. J.-C, Aristote, inspiré par Platon qui avant lui avait fait des Barbares les ennemis naturels des Grecs, fut le premier à conseiller de préférer les non-Grecs comme esclaves, « car que certains aient à gouverner et d'autres à être gouvernés n'est pas seulement nécessaire, mais juste ; de naissance, certains sont destinés à la sujétion, d'autres non ». Les habitants du nord de l'Europe sont décrits comme manquant d'habileté et d'intelligence, et ceux d'Asie comme manquant d'esprit : en conséquence, un Barbare était par nature un esclave, car moins propre que d'autres à l'exercice de la liberté.

L'esclavage fut effectivement un instrument essentiel de l'infériorisation d'une partie de l'humanité. Les Gallo-Romains du haut Moyen Âge connurent des pratiques esclavagistes qui se prolongèrent au moins jusque vers le X^e siècle de notre ère. Les Africains ne furent sans doute pas moins esclavagistes que les autres. Mais ce qui différencie l'Afrique au sud du Sahara, c'est que, très tôt, elle fournit surtout des esclaves de traite lointaine, c'est-à-dire vendus à d'autres peuples et à d'autres contrées, voire sur d'autres continents. La spécificité des Européens, c'est d'avoir statué que seuls les Noirs pouvaient être asservis. Dès lors, le Noir devenait un inférieur pour ceux qui le mettaient en esclavage. Cela dura jusqu'à la fin du XIX^e siècle au moins.

La religion

La tradition judéo-chrétienne n'arrangea pas les choses. La Bible n'est pas en elle-même porteuse de racisme anti-noir, au contraire. La question est abordée à deux ou trois reprises — et il ne s'agit pas de la malédiction de Cham, puisque la référence au peuple noir y est une invention apocryphe ultérieure. La première concerne Moïse, dont il est dit qu'il avait épousé une Éthiopienne, « car il avait pris une femme éthiopienne », insiste le texte, ce qui tend à montrer que ce n'était pas courant ; et Dieu châtie Miriam, la sœur de Moïse, pour avoir critiqué l'union : il l'enveloppe d'une nuée dont elle sort « blanche comme la neige... et lépreuse ». L'exégète grec d'Alexandrie, Origène (m^e siècle apr. J.-C), voit dans cet épisode l'union spirituelle de la Loi (Moïse) et de l'Église (l'éthiopienne) ouverte à tous. Quant au *Cantique des cantiques*, il célèbre la beauté de Sulamite, la Noire aimée du roi Salomon : « Je suis belle et noire », disait le texte, plus tard transformé en « Je suis belle *mais* noire » dans la Vulgate (traduction latine du IV^e siècle). C'est à nouveau

Origène qui introduit à ce propos la symbolique des couleurs, aussi bien pour évoquer la noirceur du péché que la beauté éthiopienne de la convertie.

Un dernier signe de l'indifférence de la Bible à la couleur réside dans le récit de la visite de la reine (éthiopienne) de Saba au roi Salomon : nulle part dans les Chroniques (II, 9) il n'est fait allusion à son teint de peau. Tout au plus repère-t-on un commentaire, à l'occasion d'un passage de *Jérémie* comparant l'Éthiopien qui ne peut changer de peau au léopard qui ne peut effacer ses taches, cela permettant d'identifier l'Éthiopien comme noir¹¹. En somme, durant les premiers siècles, les Noirs étaient reçus par l'Église au même titre que les autres.

La traite des Noirs

La traite des Noirs fut incontestablement « inventée » par les Romains et, avant eux, sans doute dans une certaine mesure par les Phéniciens et les Carthaginois, mais nous n'en savons pas grand-chose. Des images négatives du Noir remontent très loin : Tacite, par opposition, vantait déjà la pureté de la race des Germains qui, détenteurs de qualités supposées perdues ou perverties chez les Romains, avaient toujours évité de se mélanger à d'autres nations, tandis que le géographe Solinus, au me siècle, traitait les Noirs d'Afrique de « bâtards entre les bâtards ».

Les préjugés augmentèrent avec l'essor de la traite arabe, car au Moyen Âge les Arabes importaient beaucoup plus d'esclaves noirs que les Romains quelques siècles auparavant. Le déclenchement de la traite des Noirs remonterait au *baqt*, traité conclu avec les Nubiens en 31/652 par le conquérant arabe Abddallah ben Sayd qui leur aurait imposé un tribut de 360 esclaves par an. À la grande époque des empires musulmans, à partir du Xe siècle, des millions de Noirs furent transportés vers le monde méditerranéen et l'océan Indien. Les musulmans ne considéraient pas seulement les Noirs comme des païens, mais aussi comme une race inférieure destinée à l'esclavage, si bien que le mot arabe pour désigner l'esclave, *abid*, devint plus ou moins synonyme de Noir {*Zenj* était un terme plus vague pour désigner les « sauvages »). La littérature arabe, dès les VIII et IXe siècles, associe la peau noire à des caractéristiques négatives comme une mauvaise odeur, une physionomie répulsive, une sexualité débridée, des signes extérieurs de sauvagerie ou de débilité. La mise en esclavage des Noirs relevait de la normalité au même titre que l'utilisation des animaux de bât. Ils étaient utilisés comme travailleurs de la terre ou des mines, comme soldats, eunuques ou *ghilman* (pages). Les femmes, plus nombreuses, étaient employées comme concubines ou servantes. Un texte du XIe siècle¹² distingue les Nubiennes, qui allient « grâce, aisance et délicatesse », les Éthiopiennes, gracieuses mais fragiles, les *Zenj*, qui sont laides et ont mauvais caractère, et les *Zaghawa*, qui sont encore pires. Les mauvais traitements provoquèrent en 869 une violente révolte des *Zenj* en basse Mésopotamie, qui ne fut écrasée qu'en 883. C'est dire son ampleur : le nombre des victimes aurait oscillé entre 500 000 et 2,5 millions! Néanmoins, la politique suivie fut relativement assimilationniste et les métissages, ne serait-ce que par le concubinage et les

harems, assez fréquents : la descendance de beaucoup de ces Noirs finit pas se fondre dans la population, au point que les transferts de peuples, devenus parfois peu visibles, furent relativement négligés dans l'histoire jusqu'à une époque récente.

Les Occidentaux n'ont donc pas tout inventé. Ibn Khaldun, s'il exceptait de son mépris les souverains du Soudan occidental, n'était pas tendre avec leurs voisins :

« Au sud du Nil se trouve un peuple noir appelé les Lamlam. Ils sont païens [...]. Ils constituent la masse ordinaire des esclaves [du Ghana et du Tekrur] qui les capturent et les vendent à des marchands qui les transportent vers le Maghreb. Au-delà, vers le sud, il n'y a pas de civilisation à proprement parler. Des êtres y sont plus proches d'animaux muets que d'humains doués de raison [...]. Ils se mangent fréquemment les uns les autres. On ne peut les considérer comme des êtres humains. »

L'image transmise par les Arabes fut effectivement nuancée. L'Atlas catalan de 1375, offert six ans plus tard par l'infant Juan d'Aragon au jeune roi de France Charles VI, présente le meilleur résumé des connaissances cartographiques de l'époque. Il propose en illustration sur la carte d'Afrique une série de types humains accompagnés de commentaires, parmi lesquels un Touareg voilé sur son chameau au Sahara occidental, un Pygmée nu cravachant une girafe un peu plus à l'est, et un roi noir, glorieux, qui incarne en Afrique de l'Ouest la puissance de l'or du Kankan, Musa Mali, bien connu des voyageurs arabes. L'autre roi noir de l'atlas, situé dans une île mythique au-delà de l'Inde, symbolise l'inconnu et règne sur « un peuple différent de tous les autres [...], ils sont noirs et dépourvus de raison. Ils mangent les étrangers chaque fois qu'ils le peuvent ».

Les Portugais et São Tomé

Ce sont les Occidentaux qui, après les Romains, inventèrent une nouvelle forme de production esclavagiste, fondée cette fois-ci sur la couleur. L'affaire n'apparut pas aussitôt aux Amériques, puisque, dans la première moitié du XV^{ème} siècle surtout, ce furent d'abord les Indiens, comme on l'a vu, qui firent les frais de la conquête. Ce n'est qu'avec l'essor des plantations de canne à sucre au Brésil que la traite des Noirs prit son extension majeure.

Mais les prémices de l'esclavage noir furent élaborées bien avant sur les côtes d'Afrique, dès le début de la découverte portugaise. Le laboratoire d'expérimentation en fut une île déserte occupée et colonisée par les Portugais dès les années 1470 : São Tomé, au fond du golfe de Guinée. C'est là qu'on systématisa la pratique qui faisait du Noir non plus un homme, mais un outil de travail. Vers 1506 s'y trouvaient déjà 2 000 esclaves permanents, devenus 5 000 ou 6 000 en 1540, importés pour la plupart du delta du Niger et principalement du Congo et employés sur les plantations de canne à sucre, venue d'Asie via l'Afrique du Nord. Une grande révolte éclata entre 1530 et 1536. C'est à partir de ce moment que furent élaborées les premières théories de l'infériorité du Noir. C'est bien la raison pour laquelle le mot « race » apparaît seulement à la fin du XV^e siècle et n'est appliqué à la différenciation des groupes humains qu'à partir de 1684.

Les origines du code noir

La culture de la canne apparut au Brésil au milieu du xvii^e siècle, passa vers la fin du siècle dans les Antilles anglaises de la Jamaïque et des Barbades, gagna de là, au xviii^e, les îles à sucre françaises, Martinique, Guadeloupe et surtout Saint-Domingue, et s'épanouit enfin dans le dernier tiers du siècle dans l'île espagnole de Cuba. Dès le début du XIX^e siècle, le relais fut pris par les plantations de coton au sud des États-Unis. De la canne à sucre au coton, les Noirs étaient soumis à la condition d'esclaves depuis qu'en 1530 Charles Quint, puis, à nouveau en 1570, le roi du Portugal, Sébastien, avaient interdit la réduction des Indiens en esclavage. En 1537, un bref papal statua que les Indiens étaient des hommes véritables et non des animaux sauvages, et en conséquence ne pouvaient être privés de liberté non plus que de la souveraineté de leurs biens. Ce fut la fin d'un débat long et violent où s'opposèrent aristotéliens et théologiens. La décision finale fut arrachée, d'une part, parce que la population amérindienne était en cours d'extinction et, d'autre part, grâce à la campagne humanitariste énergique menée par quelques grands penseurs, dont le plus célèbre fut Bartolomé de Las Casas. Pour celui-ci, partisan de l'égalité absolue entre tous les hommes, il ne pouvait y avoir d'esclaves par nature, ni de gens sans liberté et pouvoirs, ni de peuples sans souveraineté.

Or les Noirs échappèrent à cette loi. Dès 1454, le pape Nicolas V avait autorisé le roi du Portugal à pratiquer la traite, au nom de l'évangélisation nécessaire des Noirs. Deux siècles plus tard, en même temps que Colbert exprimait sa désapprobation du recrutement forcé d'immigrants blancs et réduisait, en 1670, le temps de service des « engagés », les Noirs d'Afrique devenaient esclaves aux îles par leur nature même d'étrangers : ils n'étaient naturalisés que par l'affranchissement qui les rendait sujets naturels et libres du roi de France. L'acte fondateur vint de France, sous la forme du code signé par Louis XIV en 1685 — année, faut-il le souligner, de la révocation de l'édit de Nantes. Les deux actes relèvent de la même idéologie religieuse rigide et réactionnaire. Ce code, surnommé ultérieurement code noir, n'était pas à l'origine destiné aux seuls « nègres ». La descendance créole, née à la colonie, des captifs déportés héritait de leur statut d'étranger-esclave. Il importait de justifier cette discrimination : les juristes et les idéologues, Église en tête, s'y employèrent avec succès.

L'esclavage des Noirs fut justifié par les théologiens en raison de la « malédiction de Cham ». Celle-ci se réfère à l'épisode selon lequel le jeune homme regarda dormir nu son père Noé, qui s'était enivré au jus fermenté de la première vigne qu'il avait plantée. Cham appela ses frères aînés, mais ceux-ci, à la différence de lui, se précipitèrent à reculer pour couvrir la nudité de leur père sans avoir à le regarder. Noé, réveillé de son ivresse, maudit son plus jeune fils pour son insolence : « Maudit soit Canaan [fils de Cham] ! Qu'il soit pour ses frères le dernier des esclaves ! » La Bible s'arrête là. Il n'en fut pas de même

pour ses commentateurs. Au texte sacré s'ajoutèrent une série de contes dont celui de Koush, autre fils de Cham. Celui-ci, à nouveau, aurait désobéi à Noé qui avait interdit à sa descendance d'avoir des rapports sexuels dans l'Arche. Or Cham conçut un enfant pendant le déluge : Koush. Dieu le maudit et le fit naître noir. De lui naquirent les Éthiopiens et tous les Noirs africains. L'histoire, dont l'origine serait à repérer chez l'un des Pères de l'Église, Origène, fut d'abord développée chez les Arabes au X^e siècle par l'érudite al-Tabari. Elle fut retransmise en Occident au XVI^e siècle et officialisée au XVIII^e par le *Dictionnaire historique de la Bible*, de Dom Augustin Calmet. Cette fiction pénétra surtout au début du XIX^e siècle dans le monde catholique.

La tradition d'exégèse occidentale issue de saint Augustin, combinée au legs d'Aristote et aux récits gréco-romains qui situaient au sud de l'Égypte et du désert quantité de monstruosité, s'ingénia donc à faire des Africains noirs les descendants maudits de la lignée de Cham. Dès lors, la malédiction de Cham, associant la noirceur de la peau à la noirceur de l'âme, resta l'argument fondamental des esclavagistes: les Noirs portaient de façon indélébile la marque de la faute qui les avait fait naître, « Cham fut maudit dans son fils, c'est-à-dire dans son œuvre ».

Le code de Colbert, destiné aux îles françaises des Antilles et de la Réunion, fut complété et durci par celui de 1724, destiné aux esclaves de Louisiane. C'est donc au nom de « l'Église catholique, apostolique et romaine » que le roi « règle ce qui concerne l'état et la qualité des esclaves » de nos îles. Les deux sont étroitement liés ; les premiers articles portent sur la religion, les suivants sur le statut de l'esclave. Tous les esclaves, en effet, doivent être « baptisés et instruits dans la religion catholique », et toute autre religion est interdite. Seuls des catholiques sont habilités à « la direction des nègres », qui ne travailleront pas le dimanche, jour du Seigneur — c'est bien la seule faveur qui leur est accordée. Le mariage mixte est interdit, et le concubinage puni d'amendes, aussi bien entre Blancs et Noirs qu'entre affranchis et esclaves. Les enfants nés de mariages entre esclaves sont esclaves, même si la mère seule est esclave, et appartiennent au maître de la mère. Toute assemblée d'esclaves est proscrite, et les maîtres en sont tenus responsables. Les esclaves n'ont le droit de rien vendre ni de rien posséder « qui ne soit à leur maître ». Ils ne circulent qu'avec l'autorisation du maître, ils ne peuvent être chargés d'aucun office et n'ont pas le droit de témoigner. Le maître a néanmoins charge de les nourrir, de leur fournir deux habits par an, et d'entretenir les vieux et les infirmes. Mais « l'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou le mari de sa maîtresse avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort ». Et tout à l'avenant : nous n'en sommes qu'à l'article 33, il y en a soixante. Bref, l'esclave, quoique doté d'une âme, n'était qu'un bien, une chose, qui pouvait être enchaîné, frappé de verges ou de cordes, et dont la valeur marchande était remboursable au maître en cas de condamnation à mort...

L'héritage paradoxal du siècle des Lumières

Paradoxalement, le siècle des Lumières fut aussi celui où l'infériorité du Noir fut poussée à son paroxysme. Car ce fut le siècle de la plus grande expansion de la traite

atlantique : la moitié des esclaves traités, soit environ six millions sur douze, le furent durant cette période. Le courant fut double : d'un côté, le rôle des planteurs, devenus un des groupes de pression les plus influents de l'économie occidentale, et tout particulièrement anglaise et française, fut déterminant pour codifier l'infériorité des Noirs. De l'autre, les Lumières elles-mêmes, élaborant la conviction d'une sorte de montée fatale du progrès, établirent ce faisant une hiérarchie implicite ou explicite dont l'homme noir occupait le niveau inférieur.

Le résultat est ambigu : le siècle des Lumières fut celui où, d'une part, se durcit, dans les colonies comme en France, l'attitude envers les Noirs esclaves, et où, d'autre part, la lutte antiesclavagiste se doubla d'une montée du racisme de couleur.

La genèse de la ségrégation aux îles

Le durcissement légal et la montée du racisme s'expliquent par l'importance croissante de la production esclavagiste et, partant, le nombre toujours grandissant d'esclaves. Aux îles, l'introduction des esclaves connut une progression vertigineuse en moins d'un siècle : 5 000 esclaves en 1697, 15 000 en 1715, 450 000 en 1789 à Saint-Domingue. La rupture démographique s'accusait (un Blanc pour vingt Noirs environ) ; l'étroite aristocratie des planteurs ne pouvait se défendre contre la masse croissante de la population noire que par la peur et la loi.

Les colons des Antilles étaient des hommes durs et cruels envers leurs Noirs. L'idéologie raciste dominait tous les esprits. La torture, théoriquement interdite par le code noir, était pratiquée couramment. Les fugitifs étaient punis par le port d'un collier hérissé de tiges de fer. En 1671, le conseil de la Martinique avait décidé de lutter contre le marronnage en autorisant les Habitants à « couper et faire couper les nerfs du jarret à ceux de leurs nègres qui continueront dans leur fuite et évasion ». Le code confirma la possibilité pour les maîtres d'exercer une police domestique, et leur permit, « lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, [de] les faire enchaîner et les faire battre de verges et de cordes ». On avait aussi inventé, parmi d'autres tourments, la muselière de fer-blanc, qui permettait d'emprisonner la tête des esclaves accusés d'avoir croqué des tiges de canne : c'est en 1785 seulement qu'un arrêt en interdit l'importation et la fabrication. L'ordonnance de 1784 édictée par Louis XVI pour humaniser le régime se contenta d'interdire de donner plus de cinquante coups de fouet et... de réclamer l'application de l'édit de 1685 et du code de la Louisiane de 1724.

L'Encyclopédie, qui cite longuement le code noir (article « Nègres »), met en valeur son rôle de protection des esclaves. Ce n'est pas inexact, dans la mesure où le durcissement de la ségrégation s'accrut jusqu'à la fin du siècle. Des mesures discriminatoires inventèrent et légiférèrent sur la grande terreur des Blancs : le métissage. Cette codification, issue du groupe de pression des colons, finit par entériner juridiquement l'infériorité des « Nègres ». La France eut le triste privilège d'être la première puissance à l'édicter sous cette forme catégorique, qui allait subsister — sauf

pendant le bref intermède révolutionnaire — jusqu'à l'abolition de 1848. On affina tout au long du siècle une gradation maniaque des degrés de métissage (nègre, mulâtre, quarteron) jusqu'à la septième génération, et on légiféra, le plus souvent sans grand succès, contre toutes les formes de concubinage. L'ordre ségrégationniste résulta du refus des créoles, c'est-à-dire des Blancs nés aux îles, de satisfaire l'aspiration de la partie libre de la société coloniale, profondément métissée, à se différencier des esclaves par assimilation culturelle avec les classes supérieures, en fabriquant une catégorie sociale « blanche ».

Cela avait commencé en 1703, quand l'ordre de la noblesse ne voulut pas recevoir des colons qui avaient épousé des femmes de couleur. Il fallait donc se faire reconnaître comme « blanc ». Entre 1705 et 1724, des ordonnances successives distinguèrent « nègres affranchis » et « libres de couleur ». De 1724 à 1772, les libres métissés furent progressivement exclus des charges de judicature et des offices royaux, puis des fonctions de médecin, chirurgien et sage-femme. Entre 1760 et 1770, les fonctions d'officier supérieur dans les milices locales furent réservées aux Blancs. Les libres de couleur devinrent péjorativement des « sang-mêlé ».

La France n'était pas le seul pays où le racisme donnait lieu à des absurdités. Aux États-Unis, en 1857, débuta une affaire judiciaire particulièrement aberrante : une jeune esclave métisse, blonde aux yeux bleus, revendiqua sa qualité de « blanche » au long de trois procès et de deux recours en Cour suprême. À la veille de la guerre de Sécession, les juges n'avaient pas encore réussi à se faire une opinion...

Ainsi, la ségrégation devint nécessaire au maintien du système colonial esclavagiste, physiquement et moralement fragile. Le contrepois consistait à établir dans l'opinion une double distance : celle qui existe entre les esclaves et les maîtres, celle qui existe entre les esclaves et les libres de couleur. L'effet espéré était d'associer la couleur noire à la servitude et la couleur blanche à la liberté. L'objectif était atteint au temps de la Révolution : les pro-esclavagistes siégeant à la Constituante, en particulier Moreau de Saint-Méry, député de la Martinique, voulaient maintenir l'esclavage en dépit de la vigoureuse opposition de Robespierre (« Dès le moment où, dans un de vos décrets, vous aurez prononcé le mot esclaves, vous aurez prononcé et votre propre déshonneur et le renversement de votre constitution »). Ils firent admettre l'idée que l'esclavage est « constitutionnel » à la nature des « Africains [qui], soustraits au plus dur des esclavages qui fait la base et la constitution indestructible préalablement obtenu l'autorisation du gouverneur et de les enregistrer à l'arrivée en métropole, où ils étaient supposés venir apprendre un métier ou approfondir leur éducation chrétienne. En 1738, une nouvelle réglementation limita à trois ans la durée du séjour autorisé. En cas de contravention, il n'était plus question de libérer l'esclave sur place : il serait réquisitionné au nom du roi pour être renvoyé dans la colonie. Néanmoins, comme ces mesures ne furent pas enregistrées par le parlement de Paris, la jurisprudence fut très variable. Dans les années 1750 où, avec la montée du courant antiesclavagiste, les procès se multiplièrent, plus de cent cinquante esclaves obtinrent leur liberté devant la cour de l'Amirauté de Paris.

Quand, en 1759, le parlement de Paris eut à son tour reconnu la liberté d'un esclave, Francisque, qui avait été amené en France par son maître, le sieur Brignon, la poussée d'affranchissements provoqua un durcissement : en 1762, l'enregistrement des Noirs, déjà tenté à plusieurs reprises auprès des maîtres d'esclaves, devint obligatoire pour tous. Le vocabulaire est révélateur de ce phénomène : on ne parlait plus seulement d'esclaves (ou de Nègres), mais de Noirs et de mulâtres ; autrement dit, on adopta un langage racial. Cela devint évident en 1777 avec la publication d'un nouveau texte restrictif, la *Déclaration pour la Police des Noirs*, qui prétendait interdire l'entrée dans le royaume de tous les « Noirs, mulâtres, et autres gens de couleur » Ils seraient désormais retenus dans divers dépôts organisés dans les ports de France, en attendant que leur maître les fit rembarquer pour la colonie dans le prochain navire en partance. C'était, en France, le premier texte légal qui légiférait en termes de couleur. L'année suivante, il devint obligatoire pour tous les Noirs de France d'être porteurs d'une carte d'autorisation de résidence, et les mariages mixtes furent officiellement interdits.

Ce régime légal de ségrégation fut brièvement aboli par la Révolution. Les Assemblées révolutionnaires successives prirent acte du courant antiesclavagiste issu du siècle des Lumières, qui avait abouti en 1788 à la création de la Société des amis des Noirs par Brissot, Condorcet, La Fayette et Mirabeau. Celle-ci reprenait les arguments humanitaristes des antiesclavagistes anglais dont le premier succès avait été, en 1772, le « cas Wilberforce », procès retentissant d'un esclave fugitif à Londres qui permit d'instaurer une jurisprudence interdisant l'esclavage sur le sol britannique. En 1791, la Constituante reconnut le droit de vote aux Noirs de parents libres, puis légalisa l'usage ancien statuant que tout individu mettant le pied sur le sol français était libre³⁷. Sous l'impact de la révolte de Saint-Domingue, la Législative élargit le droit de vote à toutes les « personnes libres de couleur », et la Convention abolit l'esclavage deux ans plus tard. Mais celui-ci fut rétabli dès 1802 (loi du 30 floréal an X) par Napoléon Bonaparte, soucieux de récompenser les milieux d'affaires qui avaient soutenu le coup d'État du 18 Brumaire tout en se débarrassant des « idéologues ». Paru quelques semaines auparavant, l'ouvrage *Les Égaréments du négrophilisme* reflète les débats du temps et révèle le climat passionnel qui les animait. Son auteur, un avocat créole, entendait renverser « l'échafaudage dressé par le charlatanisme qui se cache sous les couleurs fausses de l'humanité », et proposait une synthèse touffue et véhémement de ses plaidoiries nourries de l'argumentaire antiabolitionniste habituel. Le tout aboutissait à une vibrante apologie de l'esclavage et de la traite, qui mêlait aux vieilles revendications du courant autonomiste colonial des ouvertures sur des perspectives économiques nouvelles, par exemple à Madagascar. L'obligation pour les Noirs d'être encartés fut rétablie. C'est en vertu de cette mesure que, en 1806-1808, le ministère de la Police put lancer auprès des préfets une enquête sur les Noirs et gens de couleur résidant en France : l'idée était de les engager dans l'armée et de s'en débarrasser en les expédiant au royaume de Naples...

Progressivement, la curiosité virait à la répulsion. Les attitudes sociales restaient contradictoires, avec une tolérance incontestable envers les femmes et les enfants, mais

un rejet des hommes noirs. Leur présence en métropole avait d'abord plutôt soulevé un engouement : il était devenu à la mode dans l'aristocratie d'avoir son esclave, son serviteur ou son négrillon. Le nombre croissant de planteurs ou d'officiers de retour des colonies explique cette mode. Le 8 février 1786, le chevalier de Boufflers, alors au Sénégal, écrit dans son journal intime qu'il « achète en ce moment une petite négresse de deux ou trois ans pour l'envoyer à Mme la duchesse d'Orléans ». Il était loin d'être le seul, peintres et graveurs nous en ont légué la preuve. Le négrillon était un objet de curiosité et de luxe, voire de tendresse, que certaines grandes dames de la cour aimaient posséder et exhiber. Les femmes noires rencontraient aussi, de leur côté, un succès certain, aussi bien aux colonies — où la loi s'efforçait en vain de lutter contre les métissages — qu'en métropole. La différence était qu'en France l'opinion tolérait qu'un Blanc aimât, sans déchoir, une Noire, à condition que la beauté de ses traits fit pardonner la noirceur de sa peau. Les clients des maisons de prostitution en étaient friands. Ainsi, en 1790, un opuscule spécialisé signale aux amateurs « la liste des bordels honnêtes », au premier rang desquels figure un « bordel de négresses [...]. Le prix n'y est point fixe, la négresse, la métisse et la mulâtresse y sont marchandées comme on marchande les femmes d'une caravane ». Non seulement l'acte sexuel mais le mariage ou la progéniture d'un Blanc et d'une Noire ne choquaient pas nécessairement la sensibilité des Français de France, en dépit des préjugés et des lois, et plusieurs « esprits libres » les mettaient en scène. Le plus caractéristique est Restif de La Bretonne, qui raconta d'autant plus volontiers la chose qu'il eut lui-même une histoire d'amour avec une Noire dont naquit une fille. C'est sur l'homme noir que reposait l'horreur de la condition.

Les premiers domestiques noirs apparurent à Bordeaux vers la fin du XVI^e siècle, et ils furent de plus en plus nombreux à partir de 1725. Un tiers environ étaient libres, les deux tiers esclaves. Ils exerçaient les métiers les plus divers : perruquiers, charrons, forgerons, menuisiers, cuisinières, nourrices, bonnes d'enfants. C'était une population jeune, en majorité masculine, tolérée tant qu'elle n'apparaissait pas concurrentielle : en 1775, les maîtres d'armes de Bordeaux interdirent l'accès de leur profession aux Noirs et aux sang-mêlé ; au début de la Révolution, les domestiques blancs se dressèrent contre la concurrence des Noirs ; des mesures anti noires furent prises à Nantes ; on tint à La Rochelle un registre des enfants noirs abandonnés différenciés des autres.

On trouvait aussi des Noirs en Languedoc, à Béziers ou Montpellier, le plus souvent des esclaves domestiques ramenés par un colonial ou un marin. En Provence, ils arrivaient par Marseille et Toulon. En mai 1777, on recensait 71 nègres et mulâtres provençaux, dont 30 esclaves et 41 libres exerçant de petits métiers. Enfin, Paris possédait aussi sa colonie de Noirs libres, gens de couleur et esclaves, qui donnaient parfois du fil à retordre à la maréchaussée. Le nombre en était encore modeste : en 1762, on en recensait 159 sur quelque 500 000 habitants, pour les deux tiers des hommes.

Cependant, c'était apparemment le plus important marché d'esclaves de France. Le préambule des ordonnances de l'Amirauté de mars et avril 1762 le relève avec agacement : « La France, surtout la capitale, est devenue un marché public où l'on a vendu les hommes au plus offrant et dernier enchérisseur ; il n'est pas de bourgeois ou d'ouvrier qui

n'ait eu son nègre esclave [avec des] maîtres qui osent exercer sous nos yeux un pouvoir contraire à l'ordre public et à nos lois » Or, avec l'homme noir, aucune alliance n'était concevable car horrible et contre nature. L'union interracial symbolisait la plus odieuse des infamies. Le même Restif de La Bretonne, si indulgent à l'égard des femmes noires, adopte un comportement opposé quand il considère l'autre sexe Le *Paysan perversi*, accouru au secours de sa sœur, hurle de honte et de douleur: «J'ai découvert des horreurs, Ursule... Un nègre hideux... On voulait que le fruit de ses entrailles l'effrayât un jour... » L'homme noir, proche de l'animal, en a aussi l'instinct bestial.

Les Lumières et l'inégalité des hommes : nature versus culture

Pour les philosophes, néanmoins, le sauvage n'est pas un barbare. Diderot a écrit, sous le nom de Raynal, des textes très forts pour dénoncer la « barbarie européenne ». C'est le « civilisé » qui a révélé sa barbarie en traitant le monde et les hommes qui l'habitent comme des étendues désertiques où l'on pouvait massacrer les peuples, les piller et les asservir. Le sauvage, lui, incarne l'état de nature, par opposition à celui de culture. Mais, si on lui accorde une sagesse innée, c'est en raison de son ignorance même qui l'a mis à l'abri des méfaits de la civilisation. Comme il doit son bonheur à son état primitif, la sensibilité occidentale à son égard est empreinte de condescendance, ce qui n'est pas loin d'un mépris implicite. Ce sera un des thèmes littéraires du romantisme, depuis Jean-Jacques Rousseau et son « bon sauvage » jusqu'à Friedrich Hegel, qui fait de tous les non-Européens des êtres inférieurs dans la mesure où ils n'ont pas la pleine conscience de leur être : « En Afrique, nous rencontrons ce qui a été appelé l'"état d'innocence", où l'homme est supposé vivre en accord avec Dieu et la nature. En cet état, l'homme n'est pas encore conscient de lui-même [...] ; cet état naturel primitif est en fait un état d'animalité. Le paradis était un jardin zoologique où l'homme vivait dans un état animal d'innocence. »

Les philosophes vivaient dans un climat tendu, et ils n'en ont eu que plus de mérite à s'élever vigoureusement contre l'esclavage. À l'opposition barbares/civilisés soulignée par les physiocrates et les naturalistes, ils substituent un concept beaucoup plus moderne, celui de la contradiction irréductible entre esclavage et liberté. *L'Encyclopédie* ne mâche pas ses mots : « On tâche de justifier ce que ce commerce [la traite des Noirs] a d'odieux et de contraire au droit naturel en disant que ces esclaves trouvent ordinairement le salut de leur âme dans la perte de la liberté⁴⁹. » Dans l'article « Traite des nègres », Jaucourt est plus explicite encore : la traite est un « négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles et tous les droits de la nature humaine ».

Toutefois, les philosophes sont nettement plus mesurés sur la nature des Noirs : même l'abbé Raynal, le plus actif des anticolonialistes dans la campagne antiesclavagiste, jette sur l'Afrique un regard désolé : rien n'y « porte l'empreinte d'une civilisation un peu avancée ». Au sein de ce « peuple si peu éclairé, les arts sont peu de chose [...]. On n'y connaît que ceux qui se trouvent dans des sociétés naissantes, et encore sont-ils dans

l'enfance ». Quant à Voltaire, qui n'est pas le plus vigoureux à condamner l'esclavage, il est ouvertement raciste aussi bien contre les juifs que contre les Noirs. La question ne l'intéresse guère : sur les quelque trois mille huit cents volumes de sa bibliothèque, cent trente-trois seulement portaient sur le monde non occidental, dont quatre sur l'Afrique. Dans les Noirs, il ne voyait que des « animaux » : « Leurs yeux ronds, leur nez épaté, leurs lèvres toujours grosses, leurs oreilles différemment figurées, la laine de leur tête, la mesure même de leur intelligence, mettent entre eux et les autres espèces d'hommes des différences prodigieuses. Et ce qui démontre qu'ils ne doivent pas cette différence à leur climat, c'est que des Nègres et des négresses transportés dans les pays les plus froids y produisent toujours des animaux de leur espèce, et les mulâtres ne sont qu'une race bâtarde. » Son humour grinçant va très loin, puisqu'il laisse tomber : « Il n'est pas improbable que dans les pays chauds des singes aient subjugué des filles. » Et Pluchon de généraliser en attribuant aux philosophes ce qui n'était que l'air du temps : « Les penseurs des Lumières se flattent d'appartenir à l'aristocratie du monde. Tous nourrissent un mépris instinctif pour les Nègres et les Juifs. »

Il est au moins un homme qui ne mérite pas ce commentaire : l'abbé Grégoire. À l'opposé des autres, il est antiraciste mais non anticolonialiste. Dans un ouvrage qui a beaucoup influencé les intellectuels noirs du xx^e siècle, et notamment Léopold Sédar Senghor, *De la littérature des Nègres*, au sous-titre explicite : « Recherche sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités littéraires, suivie de Notices sur la vie et les ouvrages des Nègres qui se sont distingués dans les sciences, les arts et les lettres », il démontre que les Noirs sont les égaux de tous les hommes. Il ne reste donc qu'à coloniser l'Afrique, c'est-à-dire à la christianiser, pour leur permettre de participer à la fête universelle de la pensée. Il n'y avait guère eu avant lui, en France que le botaniste Michel Adanson, de passage au Sénégal en 1754, pour s'étonner de voir les Noirs raisonner pertinemment sur les astres, et estimer qu'avec de bons instruments ils deviendraient de bons astronomes. Paradoxalement, le meilleur précurseur (élève ?) des Lumières fut en Russie le tsar Pierre I^{er} qui, dès le début du XVII^e siècle, fit acheter à la cour ottomane trois jeunes esclaves noirs pour démontrer que (à condition d'être d'ascendance aristocratique !) leur talent n'était pas moindre que celui des petits Russes : parmi eux Abraham, fils de chef enlevé au nord du Cameroun, devint général en chef et le véritable Vauban de son maître. Ce fut le bisaïeul du poète Pouchkine qui n'en était pas peu fier...

Mais pour la quasi-totalité des philosophes, le progrès est implicitement linéaire : les intellectuels français sont arrivés au point le plus haut de la civilisation de leur époque. Donc les autres en sont loin. Et il est particulièrement douteux, pour ne pas dire impossible, que les Noirs participent jamais à cet accomplissement.

Le rôle des naturalistes

Néanmoins, soyons clairs : *ce ne sont pas* les philosophes qui « inventèrent » le racisme, mais les colons de Saint-Domingue — c'est un colon ségrégationniste qui rédigea l'article « Mulâtres » de l'*Encyclopédie*. Ce que les penseurs du XVIII^e siècle

introduisirent, c'est une méthode de pensée : la pensée scientifique. On attribue au naturaliste Buffon (1707-1788) d'avoir le premier, dans son *Histoire naturelle*, introduit le concept de race. Il se montra néanmoins prudent : bien qu'il en distingue six — les Esquimaux, les Tatars ou Mongols, les Asiatiques, les Européens, les Américains, et les Éthiopiens ou Noirs —, il leur attribue une origine commune. Il les différencie par la couleur, la taille et la physionomie, et aussi par les mœurs et l'intelligence, mais il explique ces variations essentiellement par le climat, qui serait à l'origine des variantes biologiques ultérieures. *L'Encyclopédie* est plus catégorique, qui fait des nègres « une nouvelle espèce d'hommes », tout en ajoutant de façon sibylline : « Tous ces peuples [...] divers sont-ils sortis d'une même mère ? Il ne nous est pas permis d'en douter... » Si la discussion n'apparaît pas au grand jour, c'est que l'Église interdisait de discuter le mythe d'Adam et Eve. N'importe comment, dans cette question qui sera au cœur des débats scientifiques du XIXe siècle, qu'ils descendissent d'un ancêtre commun ou non, les Noirs étaient toujours placés au bas de l'échelle. Dans ce même article de *L'Encyclopédie*, les nègres sont essentiellement définis par la « laideur » de leur physionomie et leur couleur : « Si l'on s'éloigne de l'équateur vers le pôle antarctique, le noir s'éclaircit, mais la laideur demeure » ; et « ce vilain peuple » est opposé aux « teints de lis et de rose » des pays nordiques, où « la Danoise aux cheveux blonds éblouit par sa blancheur ». Le philosophe Emmanuel Kant, qui écrit « Qu'est-ce que les Lumières? », s'exprima clairement contre la colonisation et l'esclavage. Il n'en paraît pas moins se rallier en fin de siècle à l'opinion de David Hume qui, dès 1748, proposa une progression linéaire de l'humanité, qui serait passée progressivement de l'enfance à la jeunesse et à la maturité, et suggéra que « toutes les autres espèces de l'humanité [...] sont naturellement inférieures aux Blancs ». Kant établit ainsi une hiérarchie de la perception du beau et du sublime : les Germains se trouveraient au sommet de la pyramide devant les Anglais et les Français, tandis que les Noirs se situent en queue du classement. Il ne leur attribue finalement que le « goût des sornettes ». Le passage mérite d'être cité en entier : « M. Hume défie qui que ce soit de lui citer l'exemple d'un nègre qui ait montré des talents, et il affirme que, parmi les centaines de mille de Noirs transportés loin de leur pays, et dont un grand nombre cependant ont été mis en liberté, il ne s'en est jamais trouvé un seul pour produire quelque chose de grand dans les arts, dans les sciences ou dans quelque autre noble discipline, tandis qu'il n'est pas rare de voir des Blancs issus de la plèbe susciter l'admiration du monde par l'excellence de leurs dons. » *L'Encyclopédie*, de son côté, en rajoute : « Caractère des nègres en général. Si par hasard on rencontre d'honnêtes gens parmi les nègres de la Guinée XIXe siècle : le recours à la science des inégalités raciales.

Les hommes du XVIII^e siècle distinguaient trois critères de différenciation : le climat et la culture, déterminants de la race. Or seul ce dernier critère subsiste au siècle suivant. La boucle est bouclée avec l'avancée scientifique de Charles Darwin, dont la grande œuvre fut publiée en 1859. Le sous-titre révèle l'esprit du temps : « La préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie ». Le drame fut que, à la faveur de la vague de l'expansion coloniale de la seconde partie du siècle, la révélation de la

sévérité de la sélection naturelle des espèces, impliquant conquête, domination et destruction, fut transposée dans le court terme par les sociologues darwiniens : dans la jungle des luttes de classes, de nations et de races, il devenait normal et justifié non seulement que les vainqueurs dominent les peuples inférieurs, mais aussi qu'ils les éliminent au profit de la survie à long terme de l'espèce humaine. Darwin le confirmait lui-même en 1871 en appliquant sa théorie au genre humain : « *The civilized races of man will almost certainly exterminate and replace the savage races throughout the world.* »

C'est que, à partir du rétablissement de l'esclavage par Napoléon Bonaparte, tout fut à refaire. Étouffé par la répression napoléonienne, renforcé par les théories racistes émergentes, le mouvement abolitionniste français ne connut qu'une lente renaissance au cours des quinze années de la Restauration. Il prônait tout au plus un processus économique de transition lente vers l'extinction graduelle de l'esclavage aux colonies. C'est seulement avec l'aide anglaise qu'une nouvelle organisation prête à s'attaquer à la traite, et plus tard à l'esclavage, put se former en 1821, la Société de la morale chrétienne. Tout ce qu'elle put accomplir fut de fortifier la lutte contre la traite devenue de contrebande. Le combat antiesclavagiste ne reprit qu'après la Révolution de juillet 1830.

Dès la fin des années 1820, le baron Roger, alors en fonction à Saint-Louis du Sénégal, et Jomard, l'un des fondateurs de la Société de géographie, avaient commencé de faire entendre une tonalité différente, celle des premiers explorateurs de terrain essayant momentanément de réagir contre le racisme ambiant. Roger, dans sa « Notice sur le gouvernement, les mœurs et les superstitions des nègres au pays du Walo », défendait l'idée de la perfectibilité des sociétés. Jomard s'éleva contre les « détracteurs des Noirs » qu'il trouvait parmi « les philosophes et les anatomistes » qui « mesurent l'intelligence des Noirs sous l'angle facial et les autres signes physiologiques [...] et qui établissent sur la conformation de la face l'infériorité de la race noire ». Les deux hommes établirent en France une association patronnée par le ministère de la Marine, chargée de l'instruction de dix-sept "Noirs ou hommes de couleur" : deux renoncèrent, douze moururent, mais trois retournèrent comme prêtres au Sénégal, dont l'abbé Boilat. Celui-ci, devenu l'une de nos meilleures sources, laissa de nombreux écrits et croquis sur la Sénégalie, et fut même élu, en 1853, membre de la Société de géographie. Il précédait ainsi le premier élève noir à entrer, en 1878, à l'École polytechnique (tandis qu'à l'occasion de l'Exposition universelle le Jardin d'acclimatation exhibait dans le même temps quatre cents figurants indigènes dans un « village nègre »...).

Ce furent des exceptions qui confirmaient la règle. Entre 1802 et 1950, la quasi-totalité des Blancs se situait sans hésiter au sommet d'une échelle raciale hiérarchisée.

La suppression de l'esclavage en 1848 a entretenu la vision d'une fin de siècle antiraciste dans la tradition quarante-huitarde. C'est tout à fait inexact. Le Noir est devenu, sans conteste possible, un inférieur. Aucune voix ne s'élevait plus contre ce qui était alors une vérité admise, même pas celle de Marx, qui eut en revanche des paroles définitives contre l'esclavage : « Faire des Français une nation se livrant à la traite des esclaves serait le plus

sûr moyen d'asservir la France qui quand elle était elle-même, eut l'audace de proclamer à la face du monde entier: "Que péricent les colonies, mais que les principes vivent!" » Pourtant, pas plus qu'Engels, il ne s'interdit d'employer le mot *nigger* ni de parler de « spécificités raciales » impliquant l'infériorité des Noirs.

Le plus virulent des racistes, le comte de Gobineau, n'avait pas attendu la caution scientifique de Darwin pour publier, entre 1853 et 1855, son *Essai sur l'inégalité des races humaines*.

La Réforme intellectuelle et morale de la France

La régénération des races inférieures ou abâtardies par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité. L'homme du peuple est presque toujours, chez nous, un noble déclassé, sa lourde main est bien mieux faite pour manier l'épée que l'outil servile. Plutôt que de travailler, il choisit de se battre, c'est-à-dire qu'il revient à son premier état. *Regere imperio populos*, voilà notre vocation. Versez cette dévorante activité sur des pays qui, comme la Chine, appellent la conquête étrangère. Des aventuriers qui troublent la société européenne, faites un *ver sacrum*, un essaim comme ceux des Francs, des Lombards, des Normands, chacun sera dans son rôle. La nature a fait une race d'ouvriers, c'est la race chinoise, d'une dextérité de main merveilleuse sans presque aucun sentiment d'honneur; gouvernez-la avec justice, en prélevant d'elle, pour le bienfait d'un tel gouvernement, un ample douaire au profit de la race conquérante, elle sera satisfaite ; une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre ; soyez pour lui bon et humain, et tout sera dans l'ordre ; une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne. Réduisez cette noble race à travailler dans l'ergastule comme des nègres et des Chinois, elle se révolte. Tout révolté est, chez nous, plus ou moins, un soldat qui a manqué sa vocation, un être fait pour la vie héroïque, et que vous appliquez à une besogne contraire à sa race, mauvais ouvrier, trop bon soldat. Or, la vie qui révolte nos travailleurs rendrait heureux un Chinois, un fellah, êtres qui ne sont nullement militaires. Que chacun fasse ce pour quoi il est fait, et tout ira bien.

Il y défend sans ambages la supériorité de la race blanche, et plus précisément des « Aryens » dont, conformément à ses prédécesseurs, il propose les Germains pour archétype de la pureté de la race supérieure. On présente aujourd'hui son opinion comme exceptionnelle : elle poussait simplement à son paroxysme ce que les savants de l'époque, biologistes et philosophes, cautionnaient de leurs « observations ».

Le médecin Georges Cuvier avait fait reconnaître au début du siècle par l'Académie le principe de la fixité des races ; Hippolyte Taine, qui associait la race, le milieu et le moment, attribuait l'esprit français à la supériorité du Nord sur le Sud transmise par la voie du sang ; Ernest Renan, dans un écrit de jeunesse, avait suivi le mouvement en glorifiant l'histoire nationale des Celtes dont la race était restée pure — mais il eut l'immense mérite de se rétracter publiquement en rejetant l'identification race/nation au moment de la vague de racisme de la fin du siècle. Quant au sociologue

Léopold de Saussure, il prôna la colonisation « préservatrice » qui consistait à conserver ce jardin du passé, les colonisés n'étant pas susceptibles de progrès.

On comprend mieux dans ce contexte l'anecdote révélatrice rapportée avec causticité par le biologiste Stephen Gould sur les mésaventures de la Vénus hottentote — ce surnom même qui lui fut donné par dérision révèle le mépris dans lequel on tenait cette « semi-guenon ». Cette femme bochimane (on dit aujourd'hui, par référence aux langues de ces peuples, khoïsan) fut considérée, au début du XIX^e siècle, comme l'un des prototypes raciaux de l'espèce humaine. L'histoire est exemplaire. Il s'agissait à l'origine de l'esclave d'un petit fermier d'Afrique du Sud qui eut l'idée de l'« importer » en Angleterre afin de l'exhiber dans les foires. La jeune femme, appelée par son maître Saartjie Baartman, était en effet dotée d'un trait morphologique classique en Afrique australe mais particulièrement développé chez elle : un fessier rebondi ou stéatopyge. Elle mourut en 1815 à Paris, où elle finit sur la table de dissection de Cuvier, car elle excita aussi l'intérêt des grands naturalistes du moment. Le savant laissa de cette opération une description riche en mensurations de toutes sortes. Il était moins intéressé par la protubérance de son fessier que par une particularité morphologique répandue chez les Khoïsan qui intriguait alors les naturalistes : le « tablier hottentot », dit aussi « voile de la pudeur », c'est-à-dire le dépassement plus développé que chez les autres femmes des petites lèvres de l'organe génital féminin. Personne ne songea alors que cela pouvait résulter d'une coutume mutilante imposée à ces femmes dont l'anatomie sexuelle était peut-être en tout point semblable à celle des Européennes. L'intérêt des savants fut si vif que les organes de Saartjie furent conservés par Cuvier, et voisinaient encore il y a peu sur une étagère semi oubliée du musée de l'Homme (ex-musée d'Ethnographie fondé par Jules Ferry en 1880) avec deux autres bocaux contenant le même genre d'objet, étiquetés « une Nègresse » et « une Péruvienne ». Ce qui rend l'anecdote encore plus instructive, c'est qu'à la fin du XIX^e siècle, au temps de l'anthropologie physique, le médecin Broca réexamina le cas. On était alors au plus fort de la théorie sur le déterminisme biologique. Broca voulait, en 1862, définir le critère physique déterminant la hiérarchie des races humaines. Il crut le trouver dans le rapport entre la longueur du radius et de l'humérus. Le rapport le plus élevé, correspondant aux avant-bras les plus longs — ceux du singe —, aurait indiqué la race inférieure. Or il était en moyenne de 0,79 chez les Noirs contre 0,73 chez les Blancs. Las ! Les mensurations de la Vénus hottentote allaient ruiner son hypothèse, puisque le rapport n'était chez elle que de 0,70...

On croit rêver en lisant aujourd'hui ces élucubrations. Elles n'en sont pas moins représentatives d'un état d'esprit racialisé qui imprégnait les critères de scientificité élaborés à cette époque à propos du concept de civilisation. Car naturalistes, médecins et ethnologues marchaient alors en Europe la main dans la main. Ce n'est pas un hasard si le « père » de l'ethnologie allemande fut le médecin de marine Adolf Bastian (1826-1905) qui occupa à partir de 1867 la chaire de Berlin, suivi d'un autre médecin enseignant l'ethnologie à Marburg. Définitivement, ce fut le biologiste Ernst Haeckel (1834-1919) qui introduisit en Allemagne le déterminisme racial de Darwin, thème

privilegié de l'anthropologie allemande jusqu'aux années 1930, avant de dégénérer sous le national-socialisme hitlérien.

L'époque coloniale et ses séquelles

Forte de cet héritage qui remontait à deux siècles au moins, la colonisation n'eut aucun mal à s'insérer dans le moule « racialisiste » qui était devenu l'idéologie dominante sinon exclusive de la fin du XIX^e siècle. L'acte issu de la Conférence internationale de Berlin, en 1885, qui entérina le principe de généralisation de la colonisation en Afrique, exclut nommément l'Afrique de la sphère des droits de l'homme. L'idée des droits de l'homme fut détournée pour servir de principe de discrimination en devenant le répertoire principal de la mission civilisatrice, donc de l'infériorité irréductible ou temporaire — tension qui persiste au sein des idéologies coloniales — des Noirs. C'est l'État colonial, de par la mise en perspective ontologique et chronologique des Africains, qui se promut défenseur des droits de l'homme, monopolisant à son profit ce qui est en principe du ressort des individus et de la communauté civile déclarée inexistante. En conséquence, aucun droit n'était reconnu aux « indigènes » dont les métropoles promettaient seulement la « conservation », en améliorant « leurs conditions de vie morales et matérielles » et en luttant « contre l'esclavage et tout particulièrement contre la traite ».

Le théoricien raciste de l'époque le plus en vogue fut un Britannique Houston Stewart Chamberlain, fils d'un amiral anglais, élevé en France, éduqué en Suisse et domicilié en Autriche. Son ouvrage majeur, paru en 1899, défendait les idées alors classiques de la lutte et de la pureté raciales, de l'infériorité des juifs et des nègres, et de la supériorité des « Teutoniques » ou « Germaniques » (Aryens) blancs. Il fut traduit dans toutes les langues, réédité à plusieurs reprises, et qualifié dans la préface à l'édition anglaise (1910) de « *one of the masterpieces of the century* ». Les Français ne furent pas en reste : Fustel de Coulanges attribuait la grandeur française à sa filiation romaine, Francis de Pressensé, virulent antidreyfusard, exprimait un impérialisme nationalisme. Le plus patriotiquement raciste des romanciers fut Maurice Barrés (1862-1923), qui haïssait autant les socialistes que les juifs, et fut immensément populaire.

L'impérialisme colonial

La période s'imposa comme celle dite de l'« impérialisme colonial » : en 1870, la création d'un puissant État allemand, l'unification de l'Italie, la défaite humiliante de la France, l'isolement de la Grande-Bretagne et la montée de l'Empire russe contribuèrent à façonner la volonté de créer, de recouvrer ou de maintenir la grandeur nationale à travers la compétition coloniale. Les théories raciales venaient à point pour justifier les ambitions politiques et stratégiques internationales, pour soutenir les ambitions économiques outre-mer, promesses d'investissements et de profits, et pour donner un nouvel élan à l'action

missionnaire chargée de civiliser les païens en les christianisant. Théories, intérêts et ambitions se conjuguèrent pour promouvoir l'achèvement du partage de l'Afrique et la domination des peuples d'Asie et du Pacifique. L'interrelation entre la science, la pensée scientifique et l'expansion impérialiste s'imposa : « L'affirmation qu'il était souhaitable que les hommes maîtrisent la nature, et que les Européens étaient les mieux armés scientifiquement [...] pour ce faire inspira à nombre d'auteurs la conviction que c'était le destin et le devoir des Européens de prendre en main les régions occupées par des peuples moins avancés [...]. La demande croissante en matières premières des zones industrialisées d'Europe et d'Amérique du Nord devint l'une des rationalités les plus fréquemment invoquées pour justifier l'expansion impérialiste en Afrique, en Asie du Sud-Est, et même dans des zones aussi peuplées et cultivées que la Chine. »

Cet élan fut accéléré et soutenu, entre 1885 et la Première Guerre mondiale, par une propagande impériale qui fit feu de tout bois. Tandis que la presse colonialiste et missionnaire s'acharnait à démontrer la cruauté et l'ignorance des peuples à conquérir, qu'il fallait sauver de l'anthropophagie et de l'esclavage et faire naître à la civilisation, la facilité relative de la conquête entretint le mépris envers ces peuplades incapables de se défendre, renforçant encore les préjugés raciaux par le sentiment de supériorité de la « race blanche ». Elle permit aussi de justifier à bon compte la répression féroce des principales révoltes des colonisés : celle de Bugeaud en Algérie en 1845-1846, celle des guerres maories en Nouvelle-Guinée dans les années 1850, celle de la révolte des Cipayes en Inde en 1857, jusqu'au massacre des Herero du Sud-Ouest africain par les Allemands en 1904-1907 et à l'élimination des Aborigènes d'Australie. Ce fut, selon le mot de Madeleine Rébérioux, la montée du « racisme nationaliste ». La collection d'affiches coloniales qui a été dressée par le musée de la BDIC en présente de multiples exemples, dont le fameux « Y'a bon Banania », qui régna jusqu'aux années 1950, n'en fut qu'un parmi les plus anodins.

On ne s'attardera pas sur le florilège colonial lui-même. Un volume n'y suffirait pas. On s'attachera plutôt à montrer que ce courant ne fut pas limité aux expansionnistes coloniaux, en eux-mêmes peu nombreux. Il contribua à façonner l'opinion publique pour plusieurs générations. En témoigne, entre autres, une étude de presse consacrée à la représentation du Dahomey dans l'opinion française à l'époque de la conquête, véritable sottisier de tous les clichés racistes dont s'inspiraient les portraits à la fois physiques et moraux des Noirs. Après la Première Guerre mondiale, il n'y eut plus que par accès des massacres d'une ampleur comparable aux précédents (répression de la révolte baya en AEF à la fin des années 1920, révoltes de Sétif ou de Madagascar en 1947, etc.), et ils furent plutôt dissimulés que revendiqués. En revanche, Albert Bayet inventa en 1931 le concept de « colonisation démocratique », qui signifiait la nécessité et le devoir d'inclure dans l'ordre du progrès les sociétés indigènes considérées, au mieux, en enfance. C'était un racisme d'exclusion à la française : en hiérarchisant des hommes en fonction de critères culturels et historiques, il maintenait le fossé entre le colonisé et le colonisateur. C'est à cette époque que remonte l'essor du racisme colonial à la française fondé au moins

autant sur la culture que sur la couleur — et nourri du racisme anti arabe exacerbé en Algérie.

Le racisme anti arabe trouvait évidemment ses racines au XIX^e siècle, et prit son essor avec la conquête à partir de 1830. Le *XIX^e siècle* inventa notamment le mythe de la supériorité « raciale » des Berbères sur les Arabes. Ce fut le « mythe kabyle », dont l'histoire a été analysée à plusieurs reprises. Cette théorie fut, comme le racisme anti noir, fortement connotée de scientisme, puisque d'abord lancée par les cent soixante-seize médecins militaires qui accompagnèrent les troupes françaises d'occupation. Elle fut appuyée par les saint-simoniens de l'Ecole polytechnique : on distinguait donc les « deux races », les Kabyles et les Arabes, les Kabyles étant les premiers occupants, possiblement arrivés du nord, mais conquis, soumis et (peu ou mal) islamisés par les Arabes. Le mythe, bien enraciné dès 1845, année où le docteur Eugène Bodichon défend dans ses *Considérations sur l'Algérie* la force de l'hérédité, fut habilement utilisé par les colons contre le « royaume arabe » indigénophile rêvé par Napoléon III. Le médecin Joanny-Napoléon Périer, qui avait servi quatre ans en Algérie, le renforça à la Société d'anthropologie de Paris dont il fut un membre éminent pendant vingt ans, diffusant les idées racistes de Gobineau dans son mémoire *Des races dites berbères et de leur ethnologie* (1870). Le mythe repartit de plus belle au XX^e siècle à propos du Maroc. « Nos Berbères » furent crédités des mêmes qualités que naguère « nos » Kabyles, « cette Auvergne de l'Afrique du Nord », et pour la même raison : ils étaient « issus comme la nôtre de la race aryenne ». On ne compte pas les ouvrages de vulgarisation de l'entre-deux-guerres concernant la « race berbère » marocaine dont le prototype était supposé régner dans le Haut Atlas. Ses qualités furent célébrées face à l'islam arabe, car « les Berbères de race pure sont très peu pratiquants ». Mais, comme ils s'avèrent plus musulmans que prévu, c'est le « Chleuh à tête ronde » qui relaya dans la littérature coloniale le « Kabyle à tête ronde cousin de nos Gaulois ». Ainsi les frères Tharaud écrivent-ils : « Les Chleuhs ressemblent à nos Auvergnats, ils en ont la forte carrure et les vertus solides : le travail, l'économie, une aisance à s'adapter étonnante [...]. C'est sur ces Berbères malléables tout prêts à accepter notre civilisation, ce qui leur apportera quelque argent, que nous pouvons compter le plus. »

Tels étaient les clichés de la littérature coloniale maghrébine. Le stéréotype fut créé, et le groupe berbère privilégié par le pouvoir colonial, notamment en matière d'éducation, face à son antithèse supposée, l'Arabe inassimilable... Le régionalisme s'accrut; entre les deux guerres, la seconde langue des jeunes Berbères eut tendance à devenir le français plutôt que l'arabe. Ces théories ont fait, on s'en doute, des ravages, et pas seulement en France, léguant à l'Algérie un héritage difficile fait d'affabulation et de rancœur. Le Kabyle martyrisé par l'Arabe est, hélas, devenu une réalité. Mais c'est dans l'idéologie française une vieille histoire.

La contamination de l'opinion publique

L'opinion publique fut dressée à partager ces vues. Parmi les événements les plus populaires, il faut mentionner les multiples expositions coloniales organisées dans les principales villes de France, dans les ports comme Marseille et dans la capitale. La plus fameuse fut l'Exposition coloniale internationale de 1931, dont l'impact a été bien étudié. Ces événements avaient pour objet de glorifier la « mission civilisatrice » de la métropole. Ce qu'on a oublié, c'est que ces manifestations présentaient de véritables zoos humains, où les « indigènes » étaient exposés comme des animaux, sans que cela choquât personne. On invitait les visiteurs à examiner, derrière des enclos d'exposition, les sauvages, des gens « pas comme nous ». La première du genre avait été, dès le début du XIX^e siècle, la Vénus hottentote, citée plus haut, qui dénudait ses fesses dans une cage posée, à Londres sur la place de Piccadilly Circus, avant d'être revendue à Paris à un montreur de foire. De façon analogue, en 1877, Geoffroy de Saint-Hilaire, directeur du Jardin d'acclimatation, avait, pour redresser les finances chancelantes de son institution, organisé deux « spectacles ethnologiques » en présentant des Nubiens et des Esquimaux. Le succès fut foudroyant : les Parisiens accoururent pour découvrir ce que la grande presse qualifia de « bandes d'animaux exotiques, accompagnés par des individus non moins singuliers » ; la fréquentation du jardin doubla, atteignant cette année-là le million d'entrées. Le directeur récidiva, en 1890, en exposant de sauvages guerrières « Amazones » du Dahomey ou supposées telles. Entre 1877 et 1912, une trentaine d'« exhibitions ethnologiques » similaires furent organisées dans l'établissement.

L'attraction la plus courue de 1931, comme elle l'avait déjà été à l'exposition de 1878, puis à nouveau en 1889, 1894, 1900, 1906, 1907 et 1922 à Marseille, Lyon ou Paris, était le spectacle de la vie « traditionnelle » au village : en 1878 et 1889, un « village nègre » peuplé de 400 figurants indigènes avait constitué l'une des attractions majeures ; en 1900, on avait exécuté un diorama « vivant » sur Madagascar. Les foires et les expositions régionales devinrent les lieux de promotion par excellence de ces exhibitions : « Il n'est dès lors pas une ville, pas une exposition et pas un Français qui ne découvre, à l'occasion d'un après-midi ensoleillé, une reconstitution "à l'identique" de ces contrées sauvages, peuplées d'hommes et d'animaux exotiques, entre un concours agricole, la messe dominicale et la promenade sur le lac. » Même si les indigènes importés étaient rétribués pour s'exhiber, on ne les en objectivait pas moins pour la seule joie du public français. Celui-ci ne fut pas le seul à bénéficier du spectacle : en Grande-Bretagne comme aux États-Unis, ce genre de représentation était fréquent. Une étude récente en retrace les principaux épisodes entre 1810 et 1930. Le public anglo-américain était en particulier friand d'exhibitions de Zoulous, de Bochiman et de « Hottentots ». Un missionnaire acheta aussi au Congo un Pygmée, Ota Benga, qu'il importa aux États-Unis pour le présenter, en 1904, à l'Exposition internationale de Saint Louis. Ota Benga fut également exposé au Musée d'histoire naturelle de New York, puis dans la cage aux singes du zoo du Bronx. Bien que délivré par une campagne humanitaire, il finit par se suicider de désespoir.

La contamination des enfants

L'infériorité des indigènes fut enseignée comme un fait établi dans les écoles. Les larges taches roses de l'Empire français s'étalaient sur une grande partie de l'Afrique occidentale — Afrique du Nord et Sahara compris —, de l'Afrique dite « équatoriale française » et de la péninsule indochinoise. Les images du matériel scolaire eurent la vie dure : en 1966-1967 encore (six ans après l'indépendance), ma fille aînée eut droit au manuel de géographie Demangeon du cours préparatoire d'une école publique parisienne (édition de 1956) où s'étalait en double page l'image d'une caravane à travers la forêt dense : derrière un officier colonial tout de blanc vêtu, casque inclus, suivait en file indienne une cohorte de porteurs noirs à demi nus, témoignant de l'effort courageux de la colonisation. Hélas ! Une étude récente démontre que l'école véhicule toujours un certain nombre de clichés...

Plus insidieuse et plus généralisée, la littérature enfantine a transmis pendant ces générations une image dépréciée du colonisé, noir ou jaune. Au tournant du siècle, les écrivains pour enfants se complaisaient dans des récits d'exploration où la race noire était toujours traitée en humanité inférieure. Parmi eux, on peut citer P. Bory (*À l'assaut de l'Afrique*), E. Monteil (*Le Roi Boubou*), A. Badin (*J.-B. Blanchard au Dahomey*), et surtout Louis Bousсенard (*Le Tour du monde d'un gamin de Paris*, et *Aventures extraordinaires d'un homme bleu*). Dans le premier de ces ouvrages, publié en 1880, il décrit une scène atroce destinée à prouver que les Noirs « ne demandent pas mieux que d'être esclaves ; ils se vendent entre eux, même entre frères, puis reviennent humblement se faire réenchaîner ». Quant au commandant Driant, dans *Robinsons de l'air*, publié en 1909, il fait jeter du ballon, en qualité de lest, le serviteur noir : « "Jetez quelque chose... n'importe quoi !" ... Soulever le nègre et le faire basculer par-dessus le bordage fut pour sir Elliot l'affaire d'un instant... Ils en étaient à l'heure de la lutte pour la vie, et au vingtième siècle comme au premier siècle, les races inférieures, comme on appelait la race de Cham, étaient tenues de fournir les sacrifiés. »

Les clichés les plus simplistes étaient inculqués dès le plus jeune âge. L'éléphant Babar, en 1932, délivre sa femme Céleste d'une bande bondissante de « féroces sauvages cannibales » tout noirs, armés de sagaies et à peine vêtus de pagnes, qui se préparent à la faire bouillir dans une énorme marmite — double page qui sera éliminée dans la réédition de 1985. La caricature et les bandes dessinées de l'époque sont sans pitié sur cette « Afrique noire inventée ». On a glosé sur le racisme naturel de Tintin au Congo (1937) où les sauvages les plus gentils ne parlent que « petit nègre ». On a oublié que cette langue dite alors « français tirailleurs » fut inventée et enseignée au temps de la Première Guerre mondiale par l'armée française, qui confectionna et diffusa abondamment des fascicules pour faciliter la communication avec les soldats venus de toute l'Afrique occidentale.

Le romancier pour la jeunesse le plus populaire et le plus lu, jusque dans les années 1950 au moins, fut évidemment Jules Verne, dont on aurait étonné les lecteurs des

années 1930 en traitant ce vieux quarante-huitard de raciste... Et pourtant, malgré un sentiment anticolonialiste certain nourri de son anglophobie, il était bien le représentant de son temps. Il en transmet les préjugés, même si, comme le remarque Jean Chesneaux, il distingue les « bons sauvages » des méchants. Force est de reconnaître que, à la différence des Indiens par exemple, quasiment tous les Africains de ses romans font partie des seconds — seul échappe à la règle le Camerounais Khamis du roman tardif *Le Village aérien* (1901), qui possède par ailleurs son lot habituel d'anthropophages. Les Noirs sont qualifiés, au choix dans *Cinq Semaines en ballon*, de « misérables nègres », de « moricauds », de « vilains bonshommes », d'« horribles bêtes », de « fauves à tête humaine » ; leurs faces sont « animalisées » et ils ont une « agilité de singes ». Le roi noir de Capitaine de quinze ans est un « nègre abruti » décrit comme un « singe arrivé au temps de l'extrême vieillesse ». Bref, on retrouve sous la plume de Jules Verne tous les clichés du temps sur le méchant sauvage comme, d'ailleurs, sur le péril jaune.

La littérature pour adultes ne valait guère mieux, y compris chez les auteurs les plus favorables aux Noirs. Les missionnaires étaient bien de leur temps, partageant les convictions de leur milieu d'origine. Ils croyaient au rôle d'éducatrice que devait jouer « cette grande race blanche, prédestinée par Dieu à être l'initiatrice et la protectrice de toutes les autres ». Ce sentiment de supériorité avait été renforcé au xixe siècle par le contexte romantique du renouveau missionnaire, issu entre autres du Génie du christianisme, de Chateaubriand (1802), qui faisait du missionnaire « un pauvre moine parti à pied [...] humaniser le sauvage, instruire l'ignorant, guérir le malade, vêtir le pauvre... », chez des « païens infortunés dont l'âme est encore plus noire que le corps ». Mettre l'accent sur la barbarie des populations renforçait le mérite du chemin parcouru : le missionnaire devenait un héros pour les jeunes, un modèle à imiter. Entre les deux guerres seulement, à la suite de l'encyclique de Benoît XV, *Maximum illud* (1919), puis surtout de celle de Pie XI, *Rerum ecclesiae* (1926), qui suggéraient la nécessité d'adapter l'apostolat aux mentalités locales et de préparer des cadres autochtones, commença de se faire jour le souci de « ne rien écrire à l'usage des Occidentaux que nous n'oserions mettre sous les yeux des indigènes¹²⁰ ».

On ne peut guère en dire autant des dictionnaires usuels, qui ont effrontément véhiculé, à partir du *XIXe* siècle, et jusqu'à une date tardive, à l'entrée « Cham », le thème de sa descendance noire, la race maudite, comme issue de la Bible : dictionnaire Bescherelle (1857 et 1880¹²¹), Dictionnaire d'aujourd'hui (Marne, 1937), et surtout Le Petit Larousse, sans discontinuer, de 1908 à 1955 : « Ses descendants, les Chamites, ont formé, dit l'histoire sainte, la race nègre. » La nuance introduite ensuite est le conditionnel : « auraient constitué... » (1967) ; mais, en 1977 (bien que le mot race ait disparu, tandis que le mot nègre est devenu à son entrée : « anciennement, esclave noir »), l'information erronée se fait encore plus précise : « D'après la Genèse, il [Cham] serait l'ancêtre des habitants de l'Afrique et de l'Asie occidentale. » Les mêmes dictionnaires affirment comme évidente l'infériorité des nègres : « Cette race, inférieure à la race blanche, a presque toujours été asservie par celle-ci », « race d'hommes noire, inférieure en intelligence à la race blanche ». La nuance péjorative du mot « nègre » n'est consacrée

par Le Petit Larousse qu'à partir de 1953 Mais il fallait entre les deux guerres la liberté d'esprit d'un Romain Rolland (prix Nobel 1916) pour s'indigner : « Ces questions de suprématie de races sont niaises et dégoûtantes. » Car les plus grands écrivains n'en restaient pas moins de leur temps Ainsi André Gide, dont *le Voyage au Congo* dénonça courageusement les abus sanguinaires dont il fut le témoin, estimait tout naturellement en se dirigeant vers le Tchad que les « indigènes... dignes... s'affinent et se spiritualisent, tandis qu'on remonte vers le nord » musulman et arabisé. Quant à René Maran, prix Goncourt 1921 pour *Batouala*, véritable roman nègre, et lui-même antillais ouvertement pro africain, car, comme il le note avec un humour féroce dans son introduction, « si l'inintelligence caractérisait le nègre, il n'y aurait que fort peu d'Européens », il n'en multiplie pas moins les scènes « sauvages » de transes, d'excisions sanglantes et de danses érotiques : la foule est « grouillante », l'« ivresse sexuelle » est « doublée d'ivresse alcoolique », dans une « immense joie de brutes » aux « bouches démesurément hurlantes » ; le chef est naturellement abandonné sans soins car, « pour un blessé, doit-on négliger un troupeau de gnous meuglant à une portée de sagaie ? C'est pourquoi [...] on vous avait laissé mon Batouala [...] pour courir après les bœufs sauvages ».

Les poncifs cinématographiques

Le cinéma ne fut pas le moindre véhicule des poncifs coloniaux. Celui de la première période, reflet des idées ambiantes, est héroïque, chantant les louanges des troupes coloniales dans leur œuvre de conquête. A partir des années 1920, il idéalise au contraire l'œuvre coloniale, civilisatrice et humanitaire, motivée par l'ambition de repousser les frontières de l'ignorance, de la maladie et de la tyrannie. Mais, dans tous les cas, il présente des indigènes une image dévalorisante. Georges Méliès a commencé dès 1897 avec *Vente d'esclaves au harem*. Un autre petit film comique des frères Lumière met en scène, en 1906, Dranem au lit qui, rêvant d'une pulpeuse blonde, se réveille chaque fois en cauchemar auprès d'une grosse femme noire. Les mêmes prennent pour cible, en 1904, dans *Le Musulman rigolo*, les habitudes culinaires des Nord-Africains. Prôner la grandeur de l'empire impliquait du même coup donner des indigènes une image négative. Il est rare que l'on trouve un personnage noir sympathique, comme dans *Sanders of the River* (1935), trilogie anglaise inspirée d'un roman à succès de 1911, opposant au méchant roi nègre Mofalaba le bon chef noir Bosambo (Paul Robeson), qui va être sauvé par le héros colonial blanc. Dans *Rhodes of Africa*, Matabele (le chef de la rébellion contre les Blancs) n'en est pas moins, en qualité de grand chef zoulou, rempli d'admiration envers Sanders, « guerrier royal qui tempère la conquête par le don de gouverner ». À ces exceptions près, l'Afrique est continûment peuplée de cannibales cela va de 1910 (*Rastus in Zululand*, comédie d'Ernst Lubin) à *Killers of Kilimandjaro* (1959) qui célèbre la lutte des Blancs contre l'esclavage ; cela se poursuit jusqu'au remake britannique des *Mines du roi Salomon* (1985) où l'on retrouve aussi le poncif habituel des hordes de sauvages armés de sagaies Quant aux femmes et à l'Égypte, elles sont incarnées pour des décennies dans la vision lascive et manipulatrice à l'orientale de la Cléopâtre de Cecil B. De Mille (1934).

Mention particulière doit être faite d'un roman de 1887, *She*, qui a donné lieu à plusieurs versions cinématographiques dont la dernière ne remonte qu'à 1965, avec Ursula Andress. L'action se passe dans une jungle de pacotille où une reine blanche obsédée de sexe, Ayesha, règne cruellement sur un peuple noir auquel elle impose d'horribles mises à mort rituelles, avant de mourir elle-même, victime de ses bas instincts. Le message est clair : primitifs noirs et sexualité féminine sont deux formes analogues de sauvagerie opposées à la sagesse supérieure de l'homme blanc.

Le modèle colonial n'est pas mort au cinéma avec la décolonisation. On retrouve peu ou prou la même image stéréotypée d'une histoire dont les seuls protagonistes sont des Blancs, et les seules langues audibles le français ou l'anglais, dans le décor planté de films aussi célèbres que *Les hommes préfèrent les blondes* (1953), sur fond de mines de diamants sud africaines ; *L'homme qui en savait trop* (1954), avec la présence française au Maroc ; *Les Belles de nuit* de René Clair (1952), encore dans le cadre de la colonisation française en Afrique du Nord, et plus récemment les highlands du Kenya dans *Out of Africa* (1985). L'anticolonialisme était encore impensable au cinéma : René Vautier tourna bien, en 1950, le premier film du genre, *Afrique 50*, mais il lui valut treize inculpations et une condamnation à une année de prison. De même, le film de René Capita *Le Rendez-vous des quais*, fut saisi par la police en 1955 pour oser présenter des dockers marseillais refusant de charger sur les navires des canons en partance pour l'Indochine. Il faudra attendre trente-trois ans pour que, retrouvé en 1988 dans les casemates des Archives du film à Bois-d'Arcy, il soit projeté officiellement au festival de Cannes. C'est, en 1965, *La Bataille d'Alger* qui signale le démarrage d'un cinéma tiers-mondiste de contestation. Et c'est encore plus tard, d'Algérie cette fois, que Vautier réalisa le premier long métrage confrontant fiction et guerre, *Avoir vingt ans dans les Aurès* (1971). Mais le cinéma anticolonial demeure très minoritaire face aux grandes productions qui bénéficient d'une bien meilleure distribution internationale.

Qui plus est, les poncifs incluent la période de l'indépendance. Ainsi, de même que foisonnaient entre les deux guerres les films à la gloire de la Légion étrangère, *Les Oies sauvages* (Andrew McLaglen, 1978) présente en héros sympathiques, joués par des acteurs célèbres comme Richard Burton ou Roger Moore, les mercenaires qui ont contribué à maintenir les pires régimes, tel que l'apartheid en Afrique du Sud, ou la minorité blanche en Rhodésie ; le racisme est à peine camouflé par la présence, au sein du groupe des mercenaires, d'un unique Noir. Nous sommes induits à apprécier la précision clinique d'une mission réussie où pourtant, selon les schèmes classiques depuis le début du siècle, des centaines de Noirs meurent chaque fois qu'un seul Blanc est tué. Les années 1980 continuèrent de ressusciter l'émotion nostalgique de l'épopée coloniale, comme dans *Ashanti* (1979), où Michael Caine glorifie la lutte acharnée des Anglais contre l'esclavage... On doit néanmoins signaler, dans la même veine de nostalgie coloniale, l'apparition tardive mais novatrice d'une dérision critique de la part de réalisatrices françaises : *Chocolat* de Claire Denis, *Le Bal du gouverneur* de Marie-France Pisier, et *Outre-mer* de Brigitte Rouan, trois films sortis en 1990.

Le tournant scientifique

La notion de race a été conservée très tard. Bien peu de voix s'étaient élevées au xix^e siècle à la façon de John Stuart Mill (1806-1873) — mais ce penseur humaniste, qui faisait aussi partie d'une minuscule poignée d'hommes féministes, était en contradiction avec les convictions scientifiques de son temps —, capable d'observer : « De toutes les façons ordinaires d'éviter d'aborder l'action des influences sociales et morales sur l'esprit humain, la plus commune est d'attribuer la diversité des conduites et des caractères à des différences naturelles inhérentes »

Les précurseurs

Le mouvement antiraciste fut interrompu en France par la Seconde Guerre mondiale et les lois scélérates du gouvernement de Vichy qui officialisèrent l'antisémitisme dès octobre 1940. C'est donc aux États-Unis, pourtant ségrégationnistes, que le monde scientifique entreprit de régler son compte au concept de race. Mais cela prit au moins une génération. Le tournant avait été annoncé dès 1931 par le livre remarquablement précoce de Julian Huxley, zoologue à l'université de Londres, qui venait de découvrir l'Afrique et les Africains à l'occasion d'une mission de trois mois en Afrique orientale britannique. Il y rejette, au nom de la génétique, science apparue dans les années 1920, la notion de race, « terme de pure convenance pour aider à appréhender la diversité humaine ». Il récidiva peu après en suggérant de remplacer le concept de race par celui de « groupe ethnique ». Cet avis fut confirmé lors d'une conférence de l'anthropologue Ashley Montagu qui fit sensation : *The meaninglessness of the anthropological conception of race* (Le non-sens de la conception anthropologique de race), à l'Association américaine d'anthropologie physique à Chicago, en avril 1941, suivie l'année suivante de son livre abondamment réédité, *Man 's Most Dangerous Myth : the Fallacy of Race* (1942). Montagu enfonce le clou quelques années plus tard, au nom de l'impossibilité de prouver l'existence de races par la génétique : il répétait encore en 1964, au nom d'un « nombre croissant » de biologistes et d'anthropologues physiiciens estimant que « le concept biologique de race était devenu inacceptable », qu'« il vaudrait mieux abandonner totalement le mot de race ». Ce sont les biologistes qui ont renoncé au terme les premiers : pour la première fois, en 1951, un dictionnaire de biologie ne fait plus nulle part usage du mot, auquel sont définitivement substitués ceux d'espèce et de sous-espèce.

Les réactionnaires : l'anthropologie physique

L'anthropologie physique fut nettement plus longue à convaincre, et nombre de ses spécialistes jouèrent aux Nations unies le rôle d'un frein. En effet, dès le lendemain de la guerre, sous les effets du nazisme, l'Unesco entreprit de lutter contre le racisme. C'était relativement aisé face à l'antisémitisme, cela se révéla beaucoup plus hésitant face

à la question noire. L'Unesco avait primitivement rédigé une déclaration d'une remarquable modernité, discutée par un aréopage d'anthropologues et de biologistes. Ce texte de 1950 n'utilise le mot race que dans un sens négatif, et précise : « Les graves erreurs entraînées par l'emploi du mot "race" dans le langage courant rendent souhaitable qu'on renonce complètement à ce terme lorsqu'on l'applique à l'espèce humaine et qu'on adopte l'expression de "groupes ethniques" » Mais les propositions furent loin de faire l'unanimité. L'opposition fut si forte que, de son propre aveu, l'organisation réunit l'année suivante une nouvelle commission dont le texte, sans être scandaleux, se montrait prudemment en retrait ; dès le deuxième paragraphe il affirme, sans crainte de contredire le précédent (rédigé, faut-il le préciser, par une majorité d'anthropologues... mais pas les mêmes) : « Les anthropologues sont *tous* d'accord pour considérer la notion de race comme permettant de classer les différents groupes humains dans un cadre zoologique propre à faciliter l'étude des phénomènes d'évolution. » Le texte révisé ne contient pas moins de 32 fois le mot race (contre 16 fois dans le texte précédent) et 4 fois le mot racial, et trouve même le moyen d'utiliser, sans les rejeter expressément, les expressions de groupe racial « supérieur » et « inférieur ».

La réédition organisée par l'Unesco en 1960 des textes alors rassemblés pour « élaborer une documentation scientifique sur ce qu'il est convenu d'appeler la "question raciale" » révèle encore ces ambiguïtés. Certes, Michel Leiris souligne « les limites de la notion de race » et s'élève contre « le préjugé racial », ou Claude Lévi-Strauss recommande de substituer à l'étude des races celle des cultures. Mais le mot « race », bien que traité du bout des lèvres, n'est nulle part récusé. Les titres de chapitre en font foi : « Les différences raciales et leur signification », « Les mélanges de races », « Race et civilisation », « Race et culture », « Race et biologie », etc. Le concept bénéficie d'une série de propositions de définitions visant à en relativiser le sens, ce qui souligne surtout son imprécision, mais ne pose jamais son inutilité scientifique. Néanmoins, quatre ans après, l'un des derniers anthropologues physiciens de renom, Jean Hiernaux, affirma à son tour que « renoncer à toute classification raciale signifierait que l'anthropologie a réussi à se libérer des poncifs dont elle a trop longtemps usé, et pourrait se consacrer à son but actuel : comprendre la diversité humaine ».

La vulgarisation de cette idée de base s'engagea enfin en 1978 avec un ouvrage du généticien des populations, Albert Jacquard, selon lequel la notion de race n'a aucun fondement biologique et qui écrit : « Les individus de l'espèce humaine sont fort différents les uns des autres [...] mais il est impossible de tracer des frontières permettant de regrouper ces populations en races distinctes. »

Il faudra bien longtemps encore au sens commun pour se débarrasser de ce long et lourd héritage, si tant est que le travail soit un jour achevé.

Les préjugés aujourd'hui : un legs tenace

On n'a pas la place ici de rappeler ce qu'on a développé ailleurs, à savoir à quel point l'« afro-pessimisme » de mise dans les médias est redevable à cet héritage raciste:

presque des animaux au temps de l'esclavage, au mieux de grands enfants à l'époque coloniale, hommes incapables aujourd'hui, les Africains n'ont jamais cessé de souffrir d'un préjugé défavorable touchant leur intellect plutôt que leur nature, jugée moins « fourbe » que celle des Arabes, ou moins « tortueuse » que celle des Asiatiques.

Ces préjugés eurocentrés qui présentent des Noirs ou des Jaunes une image dépréciée demeurent partout en filigrane. Deux événements récents ont provoqué l'indignation des intéressés, surpris que leurs homologues blancs restent insensibles à ce qu'il leur paraît dorénavant inacceptable. Le premier fut une exposition organisée par le Musée royal de l'Ontario, au Canada, en 1989-1990, « Au cœur de l'Afrique », qui exposait les 375 pièces d'Afrique occidentale et centrale possédées par le musée, reçues de militaires, de missionnaires et de collectionneurs privés. Il s'agissait de faire apparaître le rôle joué par les Canadiens dans la colonisation. L'une des salles reconstituait la perception que les missionnaires pouvaient avoir de la vie et de la culture locales. L'implicite ironique des commentaires d'époque, suggéré par des guillemets, fut jugé insuffisamment explicite par beaucoup d'Africains. De même, une comédie musicale de 1993, une adaptation de *Mme Butterfly*, intitulée *Miss Saigon*, où l'héroïne est une prostituée abandonnée par un marin américain lors de la guerre d'Indochine, fut critiquée par les Vietnamiens comme un condensé de tous les clichés accumulés sur la femme orientale exotique, soumise et objet sexuel. Dans les deux cas, la polémique fit rage: ce qui sonne comme de l'humour inoffensif pour les uns est reçu par les autres comme l'expression d'un intolérable mépris séculaire. Les exemples sont analysés au Canada. Il ne serait pas difficile d'en trouver autant en France

C'est que l'hydre du racisme est toujours présente. On pourrait penser que les excès sont réservés à quelques réactionnaires, voire négationnistes, dont il est honteux de penser que certains continuent d'exercer au sein de l'Université française — car il est heureusement impossible aujourd'hui d'y nier la Shoah. Mais il reste anodin de mépriser les Africains. Ainsi Bernard Lugan conclut-il un ouvrage récent par quelques phrases d'une redoutable perversité, car elle est enrobée sous l'aspect du combat contre les excès du « tiers-mondisme » et pour la défense des « ethnies » : « N'approcherions-nous pas enfin du moment où nous pourrions poser la question des insuffisances, des lacunes, non pas tant de l'Afrique, mais des Africains ? [...] Ils n'y peuvent rien, car ils ont toujours procédé ainsi et les pères de leurs pères avant eux, [...] si bien que la colonisation fut probablement une chance historique pour l'Afrique noire, qui n'a pas su la saisir. »

Sommes-nous si loin de la « malédiction de Cham » ?

Hélas ! ces idées ne sont pas le fait de quelques isolés, pas plus que Gobineau n'était le seul théoricien raciste de son temps. Elles demeurent fortes non seulement dans l'imaginaire populaire, mais, plus grave peut-être, dans l'esprit de nombre de « développeurs » et de responsables politiques que l'on ne peut taxer de négationnisme, bien au contraire. Ainsi Pierre Messmer, ancien ministre de De Gaulle, n'a pas répondu autrement quand j'essayais de faire passer quelques idées sur la modernité africaine en marche : « Vous avez beau dire, en Afrique il y a toujours eu et il y aura toujours des

ethnies. » Il transmet ainsi, sans le savoir, un legs qui lui est parvenu à travers des générations de penseurs occidentaux eurocentrés... Christian Colombani ne relevait-il pas en novembre 2000, dans la rubrique « En vue » du *Monde*, cette ineptie confondant racisme et génétique : « "Grâce à cette méthode on pourra séparer Asiatiques, Européens et Africains", souligne B. Brinkmann, chercheur de Munster, en félicitant les biologistes de l'université Humboldt de Berlin, dont les travaux sur l'ADN permettront de déterminer l'origine ethnique des individus » ?

Le savoir tout récent de quelques africanistes de bonne volonté est encore impuissant à contrer cet énorme héritage que l'on peut qualifier aujourd'hui d'abominable, car il n'a plus pour le justifier ou du moins l'expliquer et le comprendre le contexte économique et scientifique dépassé du siècle colonial. Il relève de préjugés banals et, en définitive, de l'ignorance.